Info Stat
Les statistiques de la MSA
santé famille retraite services

Bobigny, le 4 août 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juin 2025

Après les turbulences des derniers mois consécutives à des retards de liquidation, les remboursements de soins de ville au régime agricole reviennent en juin à un niveau quasi identique à celui de mars. Finalement, l'évolution du premier semestre 2025 est de 3,8 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité)** et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie[1]. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		**@msa_actu**
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		

Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les six premiers mois de 2025 est stable par rapport à la même période de l'année précédente. La baisse de 2,7 % des effectifs de patients non-salariés agricoles compense la hausse de 1,5 % du nombre de patients salariés agricole.

Des salariés agricoles qui tractent la croissance des remboursements de soins de ville

Fin juin 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **1,3 %** pour le régime des **non-salariés agricoles** et de **6,0 %** pour le régime des **salariés agricoles.**

Des honoraires de médecins et dentistes en hausse à la fin du premier semestre

Les honoraires des **médecins généralistes** progressent de **3,9 %** sur le premier semestre 2025. Cette hausse provient principalement du passage de 26,5 € à 30 € de la consultation à partir de décembre 2024. L'augmentation reste contenue par le doublement de la participation forfaitaire (PF). Hors PF, la hausse serait de 5,6 %. Après les fortes oscillations mensuelles en avril et mai, les remboursements des **médecins spécialistes** reviennent à un niveau connu, similaire à celui de mars. Néanmoins, sur le semestre, les montants remboursés restent tout de même **7,1 %** supérieurs à ceux de l'an passé. Le dynamisme des honoraires des **dentistes** observé en avril et mai ne se retrouve pas en juin : les remboursements diminuent de 4,1 % par rapport au mois précédent. Ils demeurent cependant en hausse de **5,9 %** à la fin du premier mois estival.

Des soins de kinésithérapie faibles en juin, en progression pour les soins infirmiers

Après deux mois dynamiques, les honoraires des soins de **kinésithérapie** diminuent de 4,4 % en juin par rapport au mois précédent. Les remboursements progressent tout de même de **2,1 %** sur le premier semestre 2025 par rapport à 2024. Pour ce qui a trait aux soins **infirmiers**, les remboursements en juin sont légèrement supérieurs à ceux de mai (+ 0,9 %). Sur le premier semestre, l'évolution est modérée avec + **1,1 %.**

Des laboratoires élevés pour le deuxième mois consécutif

En dépit du niveau élevé des remboursements **d'analyses médicales** depuis deux mois, leur taux d'évolution demeure structurellement décroissant du fait de la baisse observée tout au long de l'année 2024 : il atteint **- 10,6 %** à fin juin.

Des transports qui ralentissent en juin

Les remboursements des **transports** de patients augmentent de **2,3 %** sur le premier semestre de l'année. Ici également, juin apparait comme un mois faible après un mois de mai plus fort (- 3,2 % après + 1,9 %).

Des versements d'indemnités journalières maladie et ATMP forts à fin juin

Les versements **d'indemnités journalières** (IJ) **maladie** se hissent à **+ 4,8 %** sur le premier semestre de 2025. On enregistre pour le deuxième mois consécutif une forte progression (+ 4,0 % après + 3,3 %) qui intervient après la baisse du mois de d'avril (- 7,3 %). Les versements des **IJ ATMP** augmentent de **1,6 %** à fin juin. Ce mois estival connait une évolution similaire à celle des IJ Maladie avec également + 4,0 % par rapport à mai.

En officine, des remboursements de médicaments qui augmentent fin juin tandis que ceux rétrocédés diminuent

L'évolution des remboursements des **médicaments de ville** reste soutenue avec **+ 5,7 %** sur six mois malgré une légère diminution en juin (- 0,6 % comparé à mai). Après deux mois agités, les remboursements de **médicaments rétrocédés** reviennent au niveau connu les mois précédents. L'évolution à fin juin demeure négative avec **- 1,9 %.**

Des remboursements de dispositifs médicaux en croissance

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,8 %** à fin juin malgré une dernière hausse mensuelle limitée.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	**+2,6%**	**-0,0%**	**+4,9%**	**+1,0%**	**+3,8%**	**+1,3%**	**+6,0%**	**+1,2%**	**-5,3%**
Soins de ville hors produits de santé	**+1,9%**	**-1,1%**	**+4,2%**	**-0,2%**	**+3,2%**	**+0,2%**	**+5,4%**	**+0,4%**	**-6,5%**
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,8%	-0,4%	+5,3%	+0,3%	+6,1%	+2,4%	+9,0%	-1,0%	-17,8%
- Médecins généralistes	-0,0%	-3,7%	+3,1%	-0,8%	+3,9%	-0,7%	+7,7%	+0,9%	-3,7%
- Médecins spécialistes	+4,6%	+1,7%	+6,9%	+2,5%	+7,1%	+4,0%	+9,5%	+0,8%	-25,6%
- Dentistes	+0,1%	-3,0%	+2,2%	-5,7%	+5,9%	+1,8%	+8,5%	-11,0%	-4,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,3%	-1,4%	+5,5%	-0,6%	+1,9%	-0,5%	+5,7%	-0,5%	-0,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,1%	-0,7%	+5,3%	+1,4%	+2,1%	-0,6%	+5,2%	+0,3%	-4,4%
- Infirmiers	+0,2%	-2,0%	+4,4%	-1,7%	+1,1%	-0,8%	+4,7%	-1,1%	+0,9%
Laboratoires	-11,5%	-15,5%	-8,0%	-14,9%	-10,6%	-15,3%	-6,7%	-9,6%	-5,4%
Frais de transports	+2,4%	+0,3%	+4,7%	+3,2%	+2,3%	+0,3%	+4,5%	+3,0%	-3,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,8%	+4,9%	+3,6%	+1,4%	+3,6%	+4,4%	+3,5%	+4,2%	+4,0%
- IJ maladie	+4,9%	+6,0%	+4,6%	+0,4%	+4,8%	+4,9%	+4,8%	+3,7%	+4,0%
- IJ ATMP	+2,0%	+2,8%	+1,9%	+3,2%	+1,6%	+3,6%	+1,3%	+5,1%	+4,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	**+3,8%**	**+1,4%**	**+6,2%**	**+3,0%**	**+4,9%**	**+2,8%**	**+7,2%**	**+2,6%**	**-3,2%**
Médicaments :	+3,9%	+1,9%	+5,9%	+3,6%	+5,3%	+3,4%	+7,2%	+2,9%	-4,2%
- Médicaments délivrés en ville	+4,4%	+2,7%	+6,3%	+4,1%	+5,7%	+3,9%	+7,7%	+3,3%	-0,6%
- Médicaments rétrocédés	-4,6%	-12,2%	+0,6%	-3,3%	-1,9%	-6,4%	+1,1%	-2,8%	-42,9%
LPP	+3,3%	+0,0%	+7,2%	+1,0%	+3,8%	+0,8%	+7,3%	+1,6%	+0,2%

Source : MSA.

MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.
ALD : Affection de longue durée.
ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.
CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.
FPMT : Forfait patientèle médecin traitant
IJ : indemnités journalières.
LPP : Liste des produits et des prestations.
Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.
PCAP : Période comparable à l'année précédente.
PUMa : Protection universelle maladie.
RA : Régime agricole.
RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.
Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de juin 2025